

# PLANTES À PARFUM ET AROMATIQUES

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



Bulletin n° 1  
23 janvier 2018

Stade phénologique des cultures de lavande et lavandin : repos végétatif

## EN BREF

**Cécidomyie** : Premières captures de cécidomyies réalisées en zones précoces. Surveillez les parcelles atteintes l'an dernier !

## Cécidomyie de la lavande et du lavandin

### Présentation du ravageur

*Resselia lavandulae* (ou cécidomyie de la lavande et du lavandin) est inféodé aux lavanderaies. L'adulte, de forme ailée, émerge du sol en hiver. Il s'apparente à un petit moucheron de 2 mm de long.



Cécidomyie adulte (janvier à avril)



Cécidomyie asticots (février à mai)



Symptômes de cécidomyie

Les femelles se reproduisent et pondent sous l'écorce des rameaux dans les heures suivant leur émergence.

Les œufs se développent en **asticots** blancs, puis **orangés** vifs de 3 mm de long. Ils s'alimentent en piquant les rameaux des plants, au niveau du collet.

En mai-juin, ils se laissent tomber au sol et s'y enfouissent pour se transformer en pupes.

**Les adultes ne sortiront que l'hiver suivant, de mi-janvier à avril, selon les zones de productions et la météorologie.**

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Monsieur Claude ROSSIGNOL  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur  
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier  
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
[accueil@paca.chambagri.fr](mailto:accueil@paca.chambagri.fr)  
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN  
Marie FONTAINE  
CRIEPPAM  
Les Quintrands - Route de Volx  
04100 - MANOSQUE  
[marie.fontaine@crieppam.fr](mailto:marie.fontaine@crieppam.fr)  
04 92 87 70 52

## Symptômes

Les **asticots, visibles sous l'écorce**, piquent la base des rameaux des plants, au niveau du collet. Les tissus se nécrosent alors sous l'effet des ponctions de sève répétées (**aspect noir**). Les asticots provoquent le **dessèchement total d'un rameau** de la plante. En cas de très fortes infestations, la majorité des plantes sont touchées. Les dégâts de cécidomyie se cumulent d'année en année.

## Outils d'aide à la décision

Un **réseau de piégeage** a été mis en place afin de déterminer la date d'émergence des adultes.

**METHODE** : Installation de **pièges sur des plants symptomatiques** permettant de **capturer les adultes** à leur sortie de terre. Ces pièges sont constitués de fûts opaques percés de deux tubes de plexiglas. Les adultes émergents sont attirés par la lumière et piégés dans les tubes. **2 relevés sont effectués par semaine**. Notons que la couleur sombre des pièges augmente la température de ce micro-environnement et tend à accélérer la sortie des adultes.

Les données sont actuellement collectées à partir de **18 parcelles**, par différentes structures techniques, couvrant ainsi **l'ensemble de la zone de production** (04, 84 et 26) : CRIEPPAM (2 sites), ITEIPMAI (1 site), CA 04 (1 site), CA 84 (3 sites), CA 26 (1 site), SCAN Vignolis (3 sites), Valsoleil (2 sites), Naturapro (1 site), SCA3P (3 sites) et un autocontrôle par un producteur.

## Etat des observations / analyse de risque



Risque moyennement élevé

**Le vol vient de débuter en zone précoce (< 750 m),** ainsi que faiblement à Sault.

Commune	Effectifs piégés
Valensole	2
Puimoisson	1
Saint Jurs	6
Montagnac	8
Mirabel aux baronnies	3
Saint Restitut	1
Sault	1

La précocité de ces premiers vols peut être liée à l'extrême **douceur des températures** de ce mois de janvier (qui devrait se poursuivre).

## Mesures prophylactiques

Arracher des parcelles très contaminées.

Eviter les blessures de plantes lors des binages (exemple : usage cadre passe-culture)

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

CRIEPPAM, ITEIPMAI, CA 84, CA 26, CA 04, SCAN Vignolis, Valsoleil, Naturapro et SCA3P.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

CRIEPPAM, ITEIPMAI, CA 84, CA 26, CA 04 et SCA3P.

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire. Elle ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.